ENQUÊTE 2017

Avenir de la collection de véhicules d'époque en France

Résultats de la consultation nationale effectuée auprès des collectionneurs, des clubs, des musées et des professionnels au cours de l'automne 2017

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

1967-2017 50 ANS

50 ans au service de tous les collectionneurs !

"UN RÉSULTAT EXCEPTIONNEL"

En cette période difficile pour l'Automobile en général, il nous est apparu utile et même indispensable de bénéficier d'un mandat clair de la part des collectionneurs afin de pouvoir les représenter efficacement auprès des pouvoirs publics.
Les questions de notre enquête étaient simples et devaient permettre à chacun, dans un laps de temps n'excédant pas quelques minutes, de nous donner des informations précises quant aux trois principaux véhicules de collection et leur utilisation.
Leur but était de faire ressortir simultanément l'importance de la sauvegarde de ce Patrimoine ainsi que son très faible impact sur la circulation en général et sur la pollution de nos villes en particulier.
Lancée le 27 octobre 2017, son résultat a dépassé toutes nos espérances ! 72 heures après la mise en ligne du questionnaire, nous avions déjà reçu près de 6 000 réponses pour finir, le 4 décembre à minuit, avec 30 602 questionnaires intégralement remplis.
Si l'on considère qu'il y a en France 230 000 collectionneurs, cela nous donne un échantillon supérieur à 13 % avec une marge d'erreur de l'ordre de 0,52 %, ce qui est exceptionnel pour une enquête de ce type.
En plus des questions fermées qui donnent des réponses immédiatement quantifiables, nous avions aussi prévu un espace « Commentaires » afin de permettre à chacun de s'exprimer. Nous avons ainsi obtenu près de 7 000 réponses personnalisées qu'il a fallu analyser, croiser, comparer pour obtenir aujourd'hui quelques idées fortes que vous et nous allons pouvoir exploiter. Elles offrent aussi de nouveaux angles d'attaque pour permettre à nos véhicules d'hier de rouler sur les routes de demain, selon la si juste formule de la Fiva.
Nous voici donc bien armés pour défendre les intérêts des collectionneurs !

Alain GUILLAUME
Président de la FFVE

SOMMAIRE

I. LES COLLECTIONNEURS ET LEURS VÉHICULES
1. **Le véhicule le plus utilisé**
2. **Les autres véhicules**
3. **L'usage des véhicules de collection**

II. LES GRANDES QUESTIONS
1. **Quel âge minimum doit avoir un véhicule de collection ?**
2. **Les véhicules Diesel doivent-ils être considérés comme des véhicules de collection ?**
3. **Quel avenir pour les véhicules de collection ?**
   a. Les véhicules de collection, un Patrimoine qu'il faut préserver
   b. La liberté de circuler, un droit fondamental
4. **Des craintes pour le futur. Pourra-t-on utiliser les véhicules après 2040 ?**
5. **Comment vont évoluer les réglementations ?**
   a. La pollution et les limitations de circulation dans les villes.
   b. Le durcissement du Contrôle Technique en 2018.
   c. L'avenir de la carte grise de Collection

III. YOUNGTIMERS ET JEUNES COLLECTIONNEURS
1. **La place des Youngtimers**
2. **Les jeunes et la collection**

IV. LA FFVE, UNE FÉDÉRATION MILITANTE

V. CONCLUSION

ÉTUDE DES PRATIQUES

DES COLLECTIONNEURS FRANÇAIS DE VÉHICULES D'ÉPOQUE, NOVEMBRE 2017

L'étude réalisée par la FFVE en novembre a permis de recueillir les réponses de 30 602 collectionneurs, dont 6 532 qui ont ajouté des commentaires, remarques et suggestions sur différents sujets.

Ces 30 602 collectionneurs possèdent 97 651 véhicules de collection, dont 83 % sont en état de rouler. Les autres véhicules sont à restaurer. 60,4 % des collectionneurs sont membres d'un club.

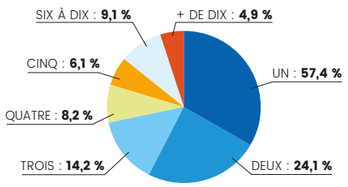

Nombre de véhicules de collection possédés

33,4 % des collectionneurs ont un seul véhicule. 52,6 % possèdent de deux à cinq véhicules (voitures, motos, cyclomoteurs, utilitaires, poids lourds et autocars, véhicules militaires). Et 14 % ont plus de cinq véhicules. Le nombre moyen de véhicules est donc de 3,19 par collectionneur.

Les répondants :
Toute la France a répondu.
L'Ile-de-France pèse pour 13 % des réponses.
138 réponses nous sont parvenues des Dom-Tom.
97,1 % d'hommes et 2,9 % de femmes.

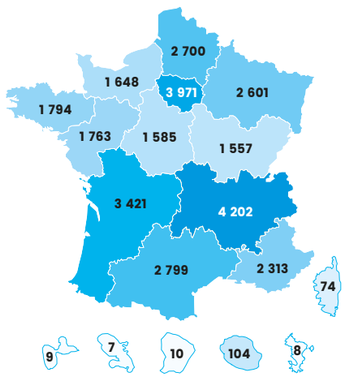

Répartition géographique du nombre de votants

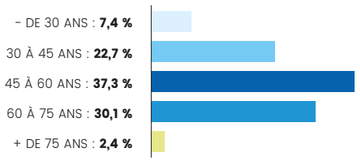

Âge moyen des collectionneurs

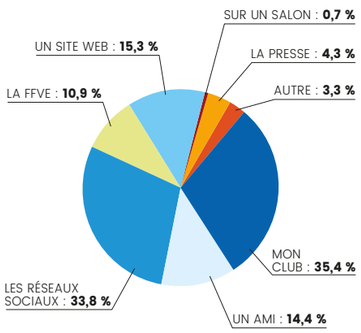

Canal par lequel les participants ont été invités à s'exprimer

I. LES COLLECTIONNEURS ET LEURS VÉHICULES

1. LE VÉHICULE LE PLUS UTILISÉ

Lorsque l'on analyse les résultats du véhicule le plus utilisé, l'on constate que dans 85,1 % des cas, il s'agit d'un véhicule léger et dans 13,7 % des cas d'une moto.

L'âge du véhicule le plus utilisé se répartit comme suit :

- Avant-guerre : 7,7 %, soit 2 365 votants
- 1946 – 1969 : 36,6 %, soit 11 152 votants
- 1970 – 1987 : 39,8 %, soit 12 180 votants
- 1987 – 1997 : 15,9 %, soit 4 866 votants

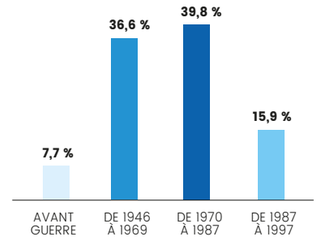

Période de production du véhicule le plus utilisé

Pour le véhicule le plus utilisé :

- 94,9 % sont des véhicules à moteur à essence. 4,7 % des véhicules à moteur Diesel. Les autres énergies (vapeur, électricité, gazogène, etc.) sont marginales.

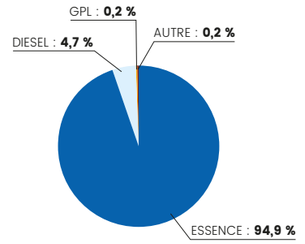

Source d'énergie la plus utilisée

- 63,5 % sont stationnés à la campagne et 36,5 % dans les villes.
- 65,7 % sont immatriculées sous le régime de la carte grise normale et 34,3% sous celui de la carte grise de Collection.
- Le véhicule le plus utilisé fait en moyenne 1 324 kilomètres par an.

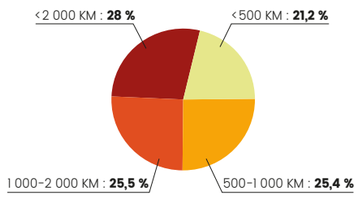

Nombre de kilomètres parcourus annuellement avec le véhicule principal

2. LES AUTRES VÉHICULES

Les résultats sont assez semblables pour le deuxième et le troisième véhicule utilisés, avec un kilométrage plus faible soit 1 140 km pour le deuxième véhicule et 974 km pour le troisième. Cela donne une distance moyenne parcourue par les trois principaux véhicules, de 1 192 km par an.

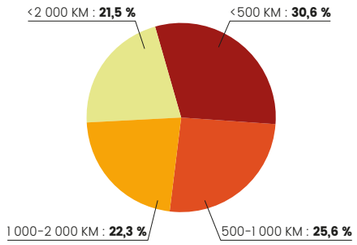

Nombre de kilomètres parcourus annuellement avec le second véhicule

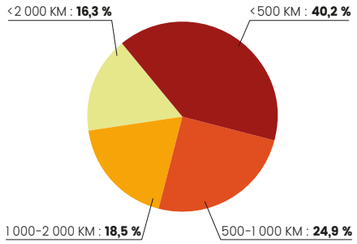

Nombre de kilomètres parcourus annuellement avec le troisième véhicule

Si l'on ajoute les autres véhicules de collection, dans le cas des collectionneurs qui en possèdent plus de trois, l'on obtient une moyenne de moins de 1 000 km par an.

3. L'USAGE DES VÉHICULES DE COLLECTION

- 75,8 % utilisent leurs véhicules de collection pour un usage de loisirs, tandis que 2,8 % les utilisent pour aller au travail ou pour un usage professionnel. 21,4 % l'utilisent dans les deux cas.

Principale utilisation du véhicule

- Les véhicules de collection sont plutôt utilisés de façon occasionnelle. 52,3 % utilisent leur véhicule une fois par mois, voire moins. 33% l'utilisent une fois par semaine. 14,7 % l'utilisent quotidiennement. On peut évidemment espérer que pour ces derniers, si l'utilisation est faite dans un cadre professionnel ou pour les trajets domicile - lieu de travail, il s'agit de véhicules de collection disposant d'une carte grise normale…

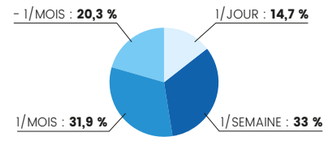

Fréquence d'utilisation du véhicule principal

- 81,3% utilisent leurs véhicules de collection à la campagne et 18,7 % en ville.

Les collectionneurs utilisent finalement assez peu leurs véhicules de collection, et plutôt pour des activités de loisirs à la campagne. Plus un collectionneur a de véhicules, moins chacun d'eux roule !

II. LES GRANDES QUESTIONS

1. QUEL ÂGE MINIMUM DOIT AVOIR UN VÉHICULE DE COLLECTION ?

81,5 % des collectionneurs estiment que l'âge actuel, soit 30 ans, est satisfaisant.
Ce résultat est valable pour les véhicules à essence et Diesel. On trouve des partisans à l'augmentation de cet âge minimum, mais ils ne sont pas majoritaires.

L'arrivée de forts contingents de VL Diesel est-il un risque pour la liberté de circuler en ville en véhicule d'époque ?

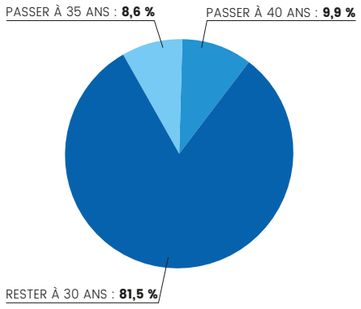

Souhait quant à l'âge minimum requis pour l'obtention d'une carte grise de Collection

2. LES VÉHICULES DIESEL DOIVENT-ILS ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME DES VÉHICULES DE COLLECTION ?

Critiqués par les uns et appréciés par les autres, il ressort que les véhicules Diesel méritent d'être collectionnés comme les véhicules à essence car ils appartiennent tout autant au Patrimoine.

Mais l'arrivée de véhicules Diesel de plus de trente ans dans le champs possible de la collection est considérée par 46,1% des collectionneurs interrogés comme un risque d'atteinte à la liberté de circuler en ville en véhicule d'époque.

Ce n'est pas un risque pour 30,2 % alors que 23,7 % ne se prononcent pas.
Les véhicules Diesel de moins de trente ans font partie des Youngtimers.
Une exclusion éventuelle des véhicules Diesel est perçue comme discriminatoire par de très nombreux collectionneurs.

3. QUEL AVENIR POUR LES VÉHICULES DE COLLECTION ?

A. LES VÉHICULES DE COLLECTION, UN PATRIMOINE QU'IL FAUT PRÉSERVER

Un très grand nombre de collectionneurs considèrent que les véhicules anciens (autos, motos et cyclomoteurs, utilitaires, poids lourds, autocars, véhicules militaires), quelles que soient leur motorisation ou leur rareté, font partie du Patrimoine Industriel de la France. Ils font partie de notre Histoire et sont un témoignage du passé qu'il convient de préserver pour les générations futures.
C'est le témoignage d'une époque, de souvenirs d'enfance.
Il existe un très fort rapport affectif entre le propriétaire et son véhicule.

Ce Patrimoine est entretenu, stocké, réparé, assuré, restauré parfois à grands frais, et contribue à l'activité économique du pays.
Ce Patrimoine à une valeur sentimentale.
Il représente également un certain capital pour les collectionneurs.

B. LA LIBERTÉ DE CIRCULER, UN DROIT FONDAMENTAL

La liberté de circuler revient sans cesse au fil des questionnaires. Un grand nombre de commentaires évoque en effet la liberté de circuler comme un droit fondamental qui est mis en cause par des réglementations de plus en plus strictes, des contraintes de plus en plus fortes, et ce pour des raisons plus politiques que réellement objectives.
Le droit de circuler en véhicule d'époque est également un plaisir que l'on n'a pas le droit d'enlever aux collectionneurs.
Les collectionneurs sont des personnes responsables. En cas de pic de pollution par exemple, laisser leur voiture au garage est une chose tout à fait possible pour eux. Mais les obliger à la laisser au garage car elle n'a pas la bonne vignette est fortement critiqué.
Chacun défend son véhicule, qu'il s'agisse des véhicules très anciens, de véhicules Diesel ou de Youngtimers.

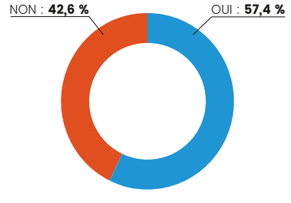

Intention d'achat d'un nouveau véhicule de collection

57,4 % des collectionneurs pensent acheter un autre véhicule de collection.
Un véhicule essence à 95,6 %, et plutôt un véhicule de moins de cinquante ans d'âge à 84,1 %.
Seuls, 15,6 % des collectionneurs envisagent l'achat d'un véhicule plus ancien.

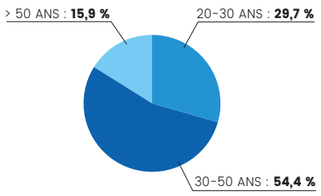

Âge du prochain véhicule désiré

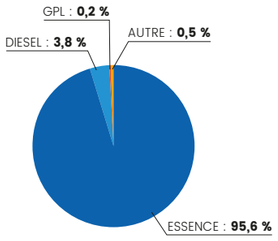

Source d'énergie recherchée pour le prochain achat d'un véhicule de collection

4. DES CRAINTES POUR LE FUTUR. POURRA-T-ON UTILISER LES VÉHICULES APRÈS 2040 ?

Beaucoup de craintes sur l'avenir des véhicules anciens :

- Les carburants seront-ils encore disponibles ?
- Pourra-t-on continuer à acheter de l'essence SP 98 ?
- Ne va-t-on pas imposer l'essence E 85 qui n'est pas adaptée à tous les véhicules anciens ?
- Pourra-t-on encore trouver des stations-service à Paris ?
- Que va-t-il se passer en 2040 ?

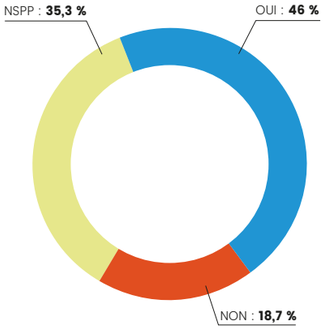

Croyez-vous qu'il sera toujours possible d'utiliser les véhicules de collection en 2040 ?

5. COMMENT VONT ÉVOLUER LES RÉGLEMENTATIONS ?

A. LA POLLUTION ET LES LIMITATIONS DE CIRCULATION DANS LES VILLES

Les collectionneurs qui sont aussi des automobilistes, ont le sentiment d'être stigmatisés par les Pouvoirs Publics alors qu'il y a bien d'autres sources de pollutions (avions, bateaux de commerce, industries, gros 4 x 4 en ville, etc.).
L'interdiction de circuler dans les grandes villes pour les véhicules anciens est très mal perçue. La carte grise de Collection bénéficie d'une dérogation appréciée par les collectionneurs. C'est une solution que la FFVE a réussi à négocier.

Les principaux arguments mis en avant pour expliquer que les véhicules de collection ne sont pas une cause importante de pollution, sont :

- Le faible kilométrage parcouru par les véhicules (moins de 1 000 km par an) et la plupart du temps à la campagne.
- Le bon entretien et les bons réglages des véhicules, limitant la pollution et la consommation.
- Les contrôles techniques qui valident le bon état des véhicules.

Pourquoi écarter sur le simple critère de l'âge, des véhicules qui bénéficient d'un Contrôle Technique satisfaisant ?
Pourquoi exclure les motos anciennes ?

B. LE DURCISSEMENT DU CONTRÔLE TECHNIQUE EN 2018

Une grande majorité de collectionneurs considère que le rôle du Contrôle Technique est de vérifier que leur véhicule peut circuler en toute sécurité et que c'est une très bonne chose.

Les collectionneurs sont plutôt favorables au Contrôle Technique tous les cinq ans. C'est le cas aujourd'hui pour les véhicules bénéficiant de la carte grise de Collection. Ils souhaitent que ces contrôles soient aménagés : moins stricts, faits de façon respectueuse des véhicules, allégés sur des critères comme la pollution.

Certains collectionneurs s'interrogent sur le fait que le contrôle Technique considère de façon différente un véhicule doté d'une carte grise normale et celui bénéficiant d'une carte grise de Collection. Ainsi deux véhicules de modèle et d'année identiques peuvent avoir des statuts différents.
Mais, chaque collectionneur est libre de choisir l'un ou l'autre statut. Les avantages et inconvénients des deux lui sont connus. Beaucoup de collectionneurs craignent les nouvelles règles de Contrôle Technique applicables en 2018. Ils considèrent ces règles comme trop strictes et non adaptées aux véhicules de collection et demandent des assouplissements de ces dernières.

C. L'AVENIR DE LA CARTE GRISE DE COLLECTION

L'obtention de la carte grise de Collection n'est pas toujours aisée : dossiers parfois un peu compliqués, difficultés au sein des préfectures avec des informations non disponibles qui bloquent les attributions de cartes grises. L'obligation récente de faire les formalités en ligne renforce ces difficultés.

Certains collectionneurs ont des craintes sur l'avenir de la carte grise de Collection. Comment le statut de la carte grise de Collection va-t-il évoluer ? Ne risque-t-on pas de revenir à des utilisations limitées pour les véhicules de collection ? Ne va-t-on pas les taxer plus que les voitures ayant une carte grise normale ? Ne va-t-on pas les isoler pour mieux les supprimer un jour ?
Autant de craintes qui incitent les collectionneurs à rester en carte grise normale.

L'utilisation parfois abusive de la carte grise de Collection pour des véhicules de trente ans et plus, leur permettant de circuler en ville, est évoquée. Cette dérive inquiète les collectionneurs. La carte grise de Collection ne doit pas servir pour une utilisation professionnelle du véhicule, qu'elle soit quotidienne ou occasionnelle, mais uniquement pour une utilisation de loisirs.
Il est impossible de repasser d'une carte grise de Collection à une carte grise normale. C'est un problème pour certains collectionneurs.

Les collectionneurs disposant d'une carte grise de Collection apprécient globalement les avantages et aménagements qui ont été négociés par la FFVE, et en particulier :

- Le Contrôle Technique adapté avec une périodicité portée à cinq ans qui est justifié par le peu de kilomètres parcourus chaque année.
- Les dérogations pour la circulation dans les villes.
- La circulation sur tout le territoire.
- Les plaques d'immatriculation aux formes et couleurs d'époque. Des regrets sur l'obligation de changer les numéros d'ici l'horizon 2020.

La carte grise de Collection est destinée aux véhicules de collection utilisés dans le cadre familial et de loisirs. Elle ne peut s'appliquer ni aux véhicules utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle, quotidienne ou non, ni aux véhicules utilisés pour le trajet entre le domicile et le lieu de travail, et ce même à titre exceptionnel.

Le coût de l'attestation délivrée par la FFVE est de 60 euros pour tout véhicule, et de 30 euros pour les cyclomoteurs. Il sert à couvrir les frais administratifs de la FFVE. Il est bien moins élevé que celui des attestations délivrées par certains constructeurs.
Nombre de collectionneurs apprécieraient que la FFVE puisse délivrer la carte grise de Collection, en plus de l'établissement de l'attestation indispensable à son obtention.

III. YOUNGTIMERS ET JEUNES COLLECTIONNEURS

1. LA PLACE DES YOUNGTIMERS

72,4 % des collectionneurs estiment que les Youngtimers ont leur place en pré-collection, alors que 15,6 % des collectionneurs sont contre.

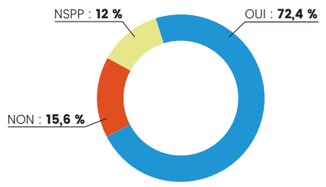

Acceptation des Youngtimers en tant que véhicules de collection

Cette catégorie de véhicules commence à s'imposer dans le paysage du véhicule de collection. Globalement, les Youngtimers sont considérés comme étant les futurs véhicules de collection (tant à moteur à essence qu'à moteur Diesel). Ce sont bien souvent des jeunes qui possèdent ces automobiles (prix d'achat assez modeste, coûts d'entretien raisonnables).
Ils entrent dans la communauté des collectionneurs avec ces véhicules. Ils sont l'avenir de la Collection !

15,6 % des personnes ayant répondu à l'enquête sont contre les Youngtimers en pré-collection : *« Un grand nombre de véhicules va venir grossir les rangs des véhicules de collection »*.

Pour eux, les véhicules produits en grande série ont peu d'intérêt. Ils représentent un risque d'utilisation détournée de la carte grise de Collection.

Les propriétaires de Youngtimers comptent sur la FFVE pour les aider, même si certaines de leurs automobiles n'ont pas encore 30 ans.

2. LES JEUNES ET LA COLLECTION

Il est ici assez difficile de mesurer la proportion de jeune collectionneurs (moins de 40 ans) qui ont répondu à l'enquête.

Les jeunes collectionneurs sont intéressés par les véhicules anciens (tradition familiale, volonté de posséder des voitures qui les ont fait rêver durant leur jeunesse, sentiment de se différentier des voitures modernes). Bien souvent ils sont propriétaires de Youngtimers. Ils sont fiers de parler de leurs Peugeot 205 GTI et autres Volkswagen Golf. Ils en prennent soin et sont aussi passionnés que des collectionneurs plus âgés.

Les jeunes collectionneurs ont le sentiment de faire partie de la grande famille des collectionneurs, même si parfois ils ont l'impression de ne pas être les bienvenus dans les rassemblements de véhicules de collection. Ils ont des budgets limités, mais réalisent leur passion en achetant et en restaurant des modèles dont les prix sont encore aujourd'hui raisonnables.

Les collectionneurs seniors pensent qu'il faut encourager et motiver les jeunes à collectionneur et à utiliser les véhicules de collection. On trouve des gens vraiment motivés et qui veulent partager leur passion. Ils sont prêts à accueillir des jeunes. La collection de véhicules anciens est une activité intergénérationnelle.

IV. LA FFVE, UNE FÉDÉRATION MILITANTE

La FFVE est globalement très appréciée par les collectionneurs qui remercient ses dirigeants pour les actions menées. De très nombreux « Merci la FFVE pour tout ce que vous faites pour nous ».

La FFVE est reconnue pour son engagement et ses combats. Elle a mené de nombreuses actions auprès des Pouvoirs Publics afin de faire valoir la cause des véhicules d'époque. La FFVE délivre des attestations pour l'obtention de la carte grise de Collection.
Ce service est payant. C'est parfois critiqué, mais la délivrance des attestations génère des coûts de personnel qu'il faut assumer. La FFVE défend tous les véhicules de collection, et pas uniquement les véhicules en carte grise de Collection comme certains peuvent le penser.

Les attentes des collectionneurs vis-à-vis de la FFVE :

- Un meilleur accueil et des délais plus rapides pour les demandes d'attestations.
- Une présence plus importante lors de manifestations de véhicules anciens et des actions plus visibles pour défendre les collectionneurs.
- Une plus grande considération des véhicules de collection en carte grise normale et une reconnaissance des Youngtimers.
- La défense des intérêts des collectionneurs à court, moyen et long terme, et la possibilité de pouvoir continuer à circuler librement sur les routes partout en France.
- Des services pour aider tous les collectionneurs.

V. CONCLUSION

Cette étude très riche montre l'inquiétude et les craintes des collectionneurs pour le futur. Comme l'ensemble des automobilistes, ils ont l'impression d'être tenus pour responsable de nombreux problèmes en France. Ils demandent à pouvoir vivre librement et sans contraintes leur passion, et de pouvoir préserver et utiliser un Patrimoine dont ils prennent grand soin à leurs frais.
Ce sont ces mêmes collectionneurs qui veulent continuer à utiliser ces véhicules de collection pour leurs loisirs.
Ils comptent aussi sur la FFVE pour les aider à faire valoir leurs attentes.

L'ENQUÊTE 2017 DE LA FFVE, UN RÉSULTAT EXCEPTIONNEL :

- 30 602 collectionneurs interrogés du 27 octobre au 4 décembre
- 6 000 réponses au cours des 72 premières heures
- 6 532 commentaires
- 97 651 véhicules de collections possédés

L'ÉQUIPE DERRIÈRE CE PROJET :

- **Alain GUILLAUME** : Président
- **Céline POUSSARD**
- **Philippe AUBRY**
- **Laurent HÉRIOU**
- **Patrick LE PARC**
- **Xavier NICOT**
- **Michel PIAT**
- **Patrick ROLLET**
- **Pierre SKROTSKY**

Publié par la FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Époque), 2018

FFVE - Secrétariat général
BP 40 068
92 106 Boulogne-Billancourt Cedex

Cette publication est soumise à copyright. Elle ne peut être vendue.
Elle peut être copiée dès lors que la source est clairement citée.

Crédits photos : **Pascal ROUSSELLE**

L'Authentique – Publication trimestrielle éditée par la FFVE – B .P. 40068 – 92105 Boulogne-Billancourt cedex – Fax : 01 46 21 94 99 – *www.ffve.org*
Directeur de la Publication : Alain Guillaume – **Editeur Délégué :** Alcyon Media Groupe, 14 rue du Capitaine Ménard, 75015 Paris, Tél. : 01 45 00 01 60 - **Président du Comité Éditorial :** Pascal Rousselle – **Directeur de la Rédaction :** François Granet – **Directeur de la Création :** Charles Guénant – **Rédacteur en Chef :** Antoine Demetz – **Directeur Artistique :** Olivier Girousse, Patrick Bénard – **Secrétaire de Rédaction :** Nathalie Bourinet
Rédacteurs : Philippe Aubry, Jean-Baptiste Berthon, Marie-Louise Boissard de Beaufort, Antoine Demetz, François Fouqueville, François Granet, César Maillard, Olivier d'Orgebrune, Pascal Rousselle
Contributions et iconographies : Pascal Rousselle, Alcyon Media Groupe, archives FFVE, Fonds Montén, D.R.
Photogravure : Point 11 Paris - **Fabrication :** Imprimerie Morault
Publicité : régie Darius Media, Morgan Fonteneau - Tél. : 06 22 04 17 83 - *morgan@dariusmedia.fr*

Partout en France, sortez vos autos, motos, camions, cyclos, véhicules militaires, matériels agricoles, autocars et autobus, véhicules utilitaires...

© photos : la FFVE et ses Clubs adhérents

Dimanche 29 avril 2018
2e Journée Nationale des Véhicules d'Époque

Inscrivez votre manifestation sur le site dédié : www.jnve-ffve.org
Retrouvez-nous également sur Youtube

Logos / autocollants disponibles : en téléchargement sur www.ffve.org/jnve - sur le stand de la FFVE - par mail à secretariat-jnve@ffve.org